

Paris La Défense, le 2 septembre 2019

Madame, Monsieur,

Nous sommes Bureau de Normalisation des Liants Hydrauliques (BNLH) et à ce titre notre objectif est de contribuer à l'élaboration des normes européennes ou internationales et d'administrer la rédaction des normes françaises utiles, reconnues, cohérentes et pertinentes du domaine des liants hydrauliques et des chaux. Cette mission se matérialise au sein de la Commission de Normalisation des Ciments P15A que nous administrons et où les principales parties prenantes sont représentées (producteurs, utilisateurs, supports techniques, autorités réglementaires, porteurs de politique publique, etc.). Le corollaire qui est stipulé à l'article 8 du décret du 16 juin 2009 relatif à la normalisation est qu'il faut étendre cette entité aux parties intéressées qui peuvent naturellement devenir des parties prenantes de notre commission.

Vous pourriez donc, selon votre choix, soit participer aux enquêtes publiques et être destinataire des documents de la commission, soit vous engager plus avant et participer à notre commission en tant que partie prenante.

La participation à la commission P15 A est de 1500,00 Euros HT.

Nous vous soumettons cette proposition et restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Vous pouvez émettre votre choix en cochant la case correspondante et nous retourner ce document par e-mail (a.bonnet@bnlh.fr) :

Nous vous en remercions par avance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Laurent Izoret
Directeur du BNLH

Représenté par : ----- souhaite devenir :

- Partie prenante (inscription à la Commission de Normalisation des Ciments P15A)
- Partie intéressée (participation aux enquêtes publique, demande de documents à la commission, etc.)